



Ce que MEDOPALE, votre prestataire santé respiratoire met en œuvre dans le cadre de la gestion du COVID-19...



ASPECT REGLEMENTAIRE

MEDOPALE suit les préconisations des grandes instances

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

UPSADI
Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants

Adaptation et renforcement des procédures/ protocoles en lien avec le risque infectieux COVID-19 : désinfection renforcée des dispositifs médicaux, véhicules et locaux.

GESTES BARRIERES

Respects des gestes barrières
Gestion des équipements de protection individuels
Protection des patients



GESTION EN INTERNE

Adaptation des stocks

Protection des collaborateurs : télétravail et visioconférence lorsque c'est possible

Restriction de l'activité à l'urgence, report de toutes les interventions non impératives. Suivi des patients par téléphone

Organisation d'une tournée de livraison de consommables (masques, tubulures...) lorsque nécessaire de manière à éviter au maximum les contacts.

Maintien du système d'astreinte 24h/24 7j/7